

## Société | Pau: L'Université partenaire du pôle défense et sécurité du CEA



La collaboration existe depuis plusieurs années entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), et la Direction des Applications Militaires du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA DAM). Elle est désormais confirmée et renforcée dans 4 domaines scientifiques et technologiques, par l'accord signé entre les partenaires, ce vendredi 11 octobre à Pau. Au stylo, Jean-Pierre Giannini, directeur du CEA/CESTA (le centre d'étude girondin du Barp), représentant pour l'occasion le CEA DAM, et Mohamed Amara, Président de l'UPPA. Cette convention pose notamment 4 thèmes scientifiques et techniques de collaboration, à l'intérieur desquels elle ouvre de nouvelles portes en matière d'enseignement et de formation. Un accord qui marque aussi l'entrée du CEA DAM au comité directeur du projet I-Site de l'Université.

« Le CEA est un organisme public de recherche, dont la Direction des Applications Militaires (DAM) est principalement engagée dans la dissuasion nucléaire française, mais aussi sur la surveillance l'analyse et l'intervention pour la défense et la sécurité, autour de sujets tels que la lutte contre le terrorisme ou alerte au tsunami », rappelle Jean-Pierre Giannini, directeur du CEA/CESTA situé au Barp, en Gironde. Des domaines de compétence militaire, mais dont les recherches et outils (à l'image du laser Mégajoules au Barp) sont mise au service, pour partie, de la recherche scientifique et industrielle civile dans un esprit de technologies duales.

### Un accord dans le droit fil du projet d'excellence de l'Université

Si comme l'ont rappelé les deux hommes, Université et CEA DAM, ont déjà derrière eux plusieurs années de collaboration, le partenariat formalisé ce vendredi matin à l'avantage « de poser cela dans un document et de permettre de passer à un stade supérieur dans la collaboration », explique Mohamed Amara. Un président de l'UPPA, qui reconnaît que ce nouveau partenariat « fait partie intégrante de la stratégie posée par le projet I-Site, le label d'excellence de l'UPPA ». A savoir l'engagement de l'Université à s'appuyer sur les forces du territoire, publiques et privées pour développer son excellence scientifique sur les thématique de l'énergie et de l'environnement. Et par territoire, l'Université, élargit donc ici ses alliances au bassin aquitain (et au-delà).

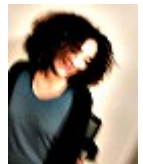
Du côté du CEA DAM, Jean-Pierre Giannini, replace ce partenariat dans un contexte de renouvellement des équipes de la structure, et l'envisage en ce sens « comme un vecteur de ressourcement scientifique et humain.

Concrètement le premier volet de ce partenariat concerne l'enseignement et la formation par la recherche. En détails il évoque ainsi, l'accueil d'étudiants de l'UPPA qu'ils soient stagiaires, alternants ou doctorants, dans les centres du CEA/DAM (notamment au Barp mais pas seulement...), la participation du CEA/DAM aux conseils de formation des masters de l'UPPA, permettant une meilleure cohérence des enseignements avec les besoins de la structure (et autres acteurs industriels), ou encore, l'augmentation de la capacité d'encadrement de recherche de l'UPPA. L'idée ici est de valoriser la carrière de certains ingénieurs du CEA/DAM, par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) afin de leur reconnaître le titre de Docteur et l'habilitation à encadrer des recherches. « Du point de vue de l'Université, cela permet d'élargir notre potentiel d'encadrants, ce qui est une bonne chose, vis-à-vis de nos engagements I-site », souligne Mohamed Amara.

## Mise à disposition d'équipements, constitution d'équipes mixtes...

Le deuxième volet de la convention traite des possibilités d'actions de recherche et d'innovation, à travers la proposition ou la réalisation de projets de recherche commun et éventuellement ouverts d'autres partenaires industriels ou institutionnel. Entre dans ce cadre également, la mise à disposition de locaux ou d'équipement, la constitution d'équipes mixtes de recherche ou encore "la possibilité de répondre conjointement à des appels d'offres régionaux, nationaux, voire européens", pointe Jean-Pierre Giannini.

Enfin, le troisième volet de l'accord vient préciser les 4 grandes thématiques scientifiques et techniques dans lesquelles pourront se réaliser les deux premiers volets : « la chimie analytique et la Physico-chimie », « la modélisation physique, la simulation numérique et le calcul haute performance en électromagnétisme et en aérodynamie », « la physique et la technologie des hautes puissances pulsées », et enfin « la sûreté, sécurité et environnement, et plus précisément la caractérisation et discrimination des tsunamis de source gravitaire ».



Solène Méric

*Crédit Photo : Aqwi.fr*  
*Publié sur [aqwi.fr](http://aqwi.fr) le 11/10/2019*  
*[Url de cet article](#)*